

Comité Régional de Spéléologie Provence Alpes Côte d'Azur

Compte rendu de la réunion de C.A. du 13 avril 2021

La réunion s'est tenue en Visio conférence de 19h à 22h.

Ordre du jour :

- 1/ Constitution du comité de pilotage PSF pour la région PACA
 - 1a. Retour sur les points importants du Projet Sportif Fédéral (PSF)
 - 1b. Détermination d'un Co PiL (Comité de pilotage)
 - 1c. Définir les axes prioritaires de travail du Co PiL
- 2/ Remplir le BAAR 2020 (**B**ilan **A**nnuel d'**A**ctivité **R**égional)
- 3/ Point sur le RI et Statuts de la fédé concernant l'organisation des stages.
- 4/ Arrêté Cassis-Marseille
- 5/ Collectif Souffleur
- 6/ Proposition Alexandre Z. pour Co Scientifique.
- 7/ Aide tache de secrétaire
- 8/ La gestion des listes.
- 9/ Questions diverses

Présents :

Chantal	BALSA	Raymond	LEGARÇON
Frederic	BONNACOSA	Eric	MADELAINE
Patrice	CABANEL	David	NAMIA
Tanguy	CARLOZ	Pierre	PETROSINO
Edouard	DESSAINT	Isabelle	SIMONET
Dominique	FRANK	Michel	ISNARD
Jean-Marc	GARCIA	Thibault	NAVARETTE
Isabelle	GOUPIL	Jérémie	PRIEUR-DEVRON
Denis	LATY	Alexandre	VANDEKERKKHOVE
Antoine	LE DIZES	Alexandre	ZAPPELLI
Annie	LEGARÇON		

Absents excusés :

Loïc	PERRIN
Nathalie	REBUFFAT

1/ Constitution du comité de pilotage PSF pour la région PACA

La Fédération Française de Spéléologie a lancé la campagne de subvention au début du mois d'avril. Denis LATY initie cette réunion en présentant les points essentiels qui ressortent du retour de cette campagne qui a été faite aux correspondants régionaux et qui s'est déroulé le 8 avril 2021

Ressources :

voir [site internet](#) de la FFS, voir note de cadrage :

Vos demandes de subvention PSF 2021 <https://ffspeleo.fr/vos-demandes-de-subventions-292-491.html>

Justifier vos subventions PSF 2020 <https://ffspeleo.fr/justifier-vos-subventions-psf--307-549.html>

1a. Retour sur les points importants du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Les points importants mis en avant durant cette réunion ont été :

Le montant attribué cette année à la Fédération française de spéléologie (FFS) par l'Agence nationale du sport (ANS) pour ses structures décentralisées et ses clubs est de 269 500 €, soit un montant en augmentation de plus de 22% par rapport à l'année 2020, réparti de la façon suivante :

- Enveloppe 2021 : 221 450 €
- Enveloppe complémentaire notamment liée au plan de relance de l'Etat : 24 400€
- Enveloppe complémentaire exclusivement consacrée au plan France Relance : 23 650 €

1500€ est le montant minimum à demander pour une structure dans la globalité des actions :

Il reste possible pour les associations de construire des projets d'actions communs, pour lesquels la demande de subvention ne sera portée que par une seule des structures associatives. Cette possibilité doit notamment être utilisée lorsqu'une structure ne peut pas justifier d'un volume d'actions suffisant pour atteindre le plancher de 1500 ou 1000 €.

Le justificatif du confinement sera pris en compte, mais au budget doit être amendé les factures explicatives.

La volonté de l'ANS est d'amener le niveau des subventions à 50% pour les clubs.

On note une différence de fonctionnement entre les grosses fédérations et la fédération de spéléo qui comprend de nombreux petits clubs.

Les conditions d'éligibilité :

- A. Pour être éligible aux subventions ANS il faut avoir renvoyé le bilan annuel.
Mais la date limite est dépassée et cette condition devrait d'être repoussée.
- B. Il faut une attestation du président de club d'avoir fédéré tous ses membres.

Des fichiers Excel ont été établis par le Co PiL de la FFS, qui viennent s'ajouter aux tableaux des comptes assos, pour être rempli. Le but étant de la vérification du budget alloué.

A l'unanimité, l'assemblée du CA CSR PACA constate que la lourdeur administrative s'accroît.

Les priorités du PSF sont indiquées dans la note de cadrage.

Les actions liées au SSF ou commissions scientifiques ne sont pas pris en compte.

Une demande de report peut être faite, si une action n'a pas été menée. Des actions d'étapes permettent de mieux suivre les versements de subventions et les structures sont encouragées à orienter les subventions.

Entre le 13 mai et le 4 juin le CoPiL **DOIT** être prêt.

1b. Détermination d'un CoPiL (Comité de pilotage)

Pour le 04, Sylvie GIBERT (la demande lui a été faite après le CA elle est d'accord)

Pour le 05, Denis LATY demandera au Président du CDS Alexandre CHAPUT

Pour le 13, JM GARCIA et David NAMIA

Pour le 06, Frédéric BONACOSSA

Pour le 84, Michel LABAT

Pour le 83, Denis LATY

1c. Définir les axes prioritaires de travail du CoPiL.

Denis LATY et Annie LEGARÇON proposent les axes suivants qui rassemblent l'auditoire.

- A. Les formations
 - a. Les financements
 - b. Les actions liées à la formation
- B. Les EDSC

Le CoPiL va communiquer auprès des clubs pour annoncer/déterminer les axes, et les dossiers/les demandes de dossiers.

2/ Remplir le BAAR 2020 (Bilan Annuel d'Activité Régional).

Nous avons appris jeudi que ce document devenait obligatoire pour faire une demande de subvention. Le Comité du CSR remplit conjointement le dossier sous la plume de la présidente Annie LEGARÇON.

J-M. GARCIA propose qu'un binôme/trinôme se constitue pour remplir ce fichier. Le dossier BAAR est rempli à l'avenir il sera repris par un binôme/trinôme.

3/ Point sur le RI et Statuts de la fédé concernant l'organisation des stages.

Les CR et les CD en accord avec le Pôle Enseignement peuvent organiser des stages : il s'agit là d'une proposition de la FFS. Cette info doit être reportée dans le RI.

L'honorabilité des cadres doit être demandée pour chaque cadre.

J-M. GARCIA précise que la démarche de l'honorabilité des cadres a été demandée pour l'EDS 13 et la démarche volontaire des cadres a été faite.

Il en sera fait de même pour l'organisation des stages en région PACA.

4/ Arrêté Cassis-Marseille.

Patrice C. Prend la parole sur les différentes voies d'information qui ont amené à l'arrêté concernant la zone du littoral cadré. Cet arrêté inclut notamment le Bestouan qui devient totalement inaccessible, mais reste ouvert à commentaire jusqu'au 30 avril.

La calanque d'Envau devient interdite au mouillage.

C'est une réaction face à l'affluence du PNR (Parc National Régional).

Plongeurs, Bateaux, Spéléo-Plongeurs et Spéléologues sont tous pénalisés. FFESSM et FFS doivent argumenter à l'unisson.

Annie LEGARÇON demande qu'un groupe de travail soit créé urgemment pour rassembler les arguments.

J-M. GARCIA : le PNR est sur le département 13, et propose que ce sujet soit traité au niveau du CDSC 13.

Jérémie PRIEUR met en alerte que la dimension départementale a été dépassée puisque c'est le Préfecture Maritime de Toulon qui a formulé l'édit. Le mode de communication dépasse le département, et propose d'en référer à la Région et d'y travailler à tous les échelons.

Denis LATY dit qu'il est normal que ce soit la Préfecture Maritime de Toulon, puisqu'elle gère le littoral. Frédéric BONACOSSA acquiesce et demande à ce que l'on alerte le Président de la FFS, Gaël Kaneko et la DTN.

Annie LEGARÇON est d'accord et attend le retour de ce projet.

5/ Collectif Souffleur.

Thibault NAVARETTE présente le collectif souffleur :

Des jeunes ont repris les explos du souffleur (84) et d'autres jeunes de la France entière se sont greffés petit à petit.

Un puits de 300m a été découvert et remontée, et les jeunes du collectif ont engagé les deniers personnels soit 1400€ pour remplacer les cordes.

Le besoin de matériel est ici exprimé, et demandée, avec des cordes, des amarrages, pour rééquiper les 600m en fixe, et permettre le bivouac. Dans un premier temps il devient urgent de mettre en sécurité la partie de 0 à moins 600m qui est équipée depuis 8 ans.

Convention avec l'université d'Avignon est dans la ligne de mire du CDS84, ce qui engendre aucune position sur le Collectif Souffleur.

Annie LEGARÇON demande que soit formulée la demande officiellement en bonne et due forme.

J-M. GARCIA rappelle qu'il y a la Commission Jeune avec Isabelle et le collectif Souffleur pourrait sur certains aspects se lier.

Isabelle de la CoJ est en discussion avec le Collectif Souffleur. Il y a une indépendance désirée du collectif, mais aucune tension n'est détectée.

Un Doodle fait par la CoJ visera à rassembler les jeunes pour s'appuyer sur le collectif Souffleur afin de mettre en place des explorations prochainement.

Il est question de demander à la fédération les rebus de cordes, mais plus concrètement un dossier FAAL peut être monté auprès de la fédération.

6/ Proposition Alexandre pour Co Scientifique.

Catherine PAUL est démissionnaire de la Co Scientifique.

Le poste de la commission scientifique devient vacant, un appel à candidature sera lancé.

Un projet scientifique Gaz et Radon s'occupe de la commission scientifique.

Thierry LAMARQUE devrait être approché pour être le porteur du projet.

Le CSR souhaite s'associer à ce projet porteur.

Dominique FRANK propose de partager le modèle de convention qui existe entre le CDS 84 et l'université d'Avignon. Etant co propriétaire des données liées à l'étude scientifique menée.

7/ Aide tache de secrétaire

Toujours pas de secrétaire.

Pierre P. aiderait à la rédaction des CR des comités.

Sylvie ferait les CR de Bureau

Alex VDK et Annie vont faire les demandes de subvention, Annie demande un peu d'aide, J-M. GARCIA pourrait transmettre pour aider des demandes de subventions

Eric MADELAINE ne faisant plus partie du bureau la gestion de la Dropbox devra trouver une solution.

8/ La gestion des listes.

Après usage quotidien, un problème de nom des listes rend la lecture (l'envoi, la réception) difficile. Nous avons constaté plusieurs erreurs

Pour plus de clarté Annie LEGARÇON souhaite que toutes les listes commencent par CSR,

Les GE de la région et des CDS au national, ne font pas partie de la liste élargie.

Michel ISNARD propose une liste de GE ils votent pour représenter leur CDS ou Région et doivent être informés, dans un premier temps Annie LEGARÇON demandera aux personnes concernées leur accord pour faire partie de la liste CA élargie.

10/ Questions diverses.

Rappel : Le barnum régional se tiendra les vendredi 4, samedi 5, dimanche 6 juin sur la commune de Châteaudouble.

Le prochain CA pourrai se faire après cette date.

Annie LEGARÇON

Pierre PETROSINO